

# DOSSIER DE PRESSE

Maison  
de l'Habitat

A votre service exclusivement,  
depuis le 27 février 2006 !

IMMOBILIER

Ouvert au Public  
Service Gratuit

BRIVE ET ALENTOURS.

Maison de l'Habitat offre assistance  
et accompagnement gratuits pour  
projets de logement réussis.  
Nombreux services à disposition.  
*Simplicité et efficacité garanties.*

Proche St Viance - 2P  
33 m2, refait à neuf,  
1er et dernier  
etg. Rénovation  
(chiff. Ind. Gaz) €  
139.000 euros  
tél : 05 55 74 90

COSNAC, 3P  
7è asc. Balc  
exceptionn  
Travaux. 85  
tél : 05 55 74

Noailles, Rue  
Belle maison br  
250m2. Travaux d  
jardin et dépendanc  
05 55 74 90

Maisons

Sainte Féréole.  
Maison de charme typique  
Marais, refait à NEUF, 175 m2  
sur sous-sol total.  
530 000 euros.

VENARSAL - 2P  
48 m2, refait à neuf,  
1er et dernier  
etg. Rénovation totale  
(chiff. Ind. Gaz) calme  
139.000 euros  
tél : 05 55 74 90

L'ARCHE, 3P de 52m2.

2 Pièces

CHARTRIER FERRIÈRE  
Appart de charme typique  
Marais, refait à NEUF, 75 m2  
au sol, 4è ét.  
530 000 euros  
port : 05 55 74 90

TURENNE USSA  
30 m2, refait à n  
1er et dernier  
etg. Rénovatio  
(chiff. Ind. Gaz)  
139.000 eur  
tél : 05 55 74

NOAILLE  
7è asc. D  
except  
Travaux

La Maison de l'Habitat vous accueille  
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
dans les locaux de

la Communauté d'Agglomération de Brive

1 avenue Léo Lagrange - BP 103 - 19 103 Brive-la-Gaillarde cedex.

Tél. : 05 55 74 08 08 / Fax. : 05 55 74 70 69



Simplifier pour mieux habiter



# SOMMAIRE

1. Pourquoi une Maison de l'Habitat ?.....	2/3
2. Le mot du Président de la Communauté d'Agglomération de Brive.....	4
3. Simplifier pour mieux habiter : Une solution concrète et efficace pour tous .....	5
3.1. Les 3 missions principales de la Maison de l'Habitat.....	5
3.2. Les services à disposition du public .....	6
3.3. Un outil à disposition de tous les acteurs de l'Habitat.....	7
4. Des partenaires à la hauteur de nos ambitions.....	8
5. Infos pratiques.....	9
6. Contact presse.....	10

## 1. Pourquoi une Maison de l'Habitat ?

En 2004, le Conseil Communautaire approuve le **Programme Local de l'Habitat**. Ce Programme met en lumière 2 problèmes majeurs de l'Habitat local :

- **Les acteurs intervenant dans le domaine de l'Habitat sont nombreux et leurs rôles, leurs missions restent mal identifiés.** De plus, les partenariats entre ces différents acteurs sont peu développés. C'est la raison pour laquelle de nombreux usagers ayant un projet « Habitat » sont perdus et n'ont pas une vision globale des dispositifs et des aides qui sont à leur disposition pour les épauler dans la concrétisation de leur projet.
- **La faible connaissance du marché immobilier**, notamment privé, par les acteurs « publics » de l'habitat ne permet pas de bien prendre en compte les évolutions en cours et de proposer des actions adaptées aux enjeux locaux.

La Maison de l'Habitat est née de la volonté de la Communauté d'Agglomération de Brive et de ses partenaires de créer un lieu unique pour résoudre les difficultés du public en matière d'Habitat sur son territoire mais également à l'échelle du pays de Brive.

La Maison de l'Habitat s'est fixée **4 objectifs principaux** :

- **Fournir une information claire et centralisée aux usagers**
- **Accompagner le développement économique**
- **Être un outil de sensibilisation au territoire et au cadre de vie**
- **Structurer le réseau d'acteurs et favoriser les synergies pour les usagers**

### Chiffres clés

- La Communauté d'Agglomération de Brive compte plus de **75 000 habitants**
- Population de moins de 20 ans = **21%**
- Population de moins de 40 ans = **46,7%**
- Population de plus de 60 ans = **26,5%**
- Population de plus de 75 ans = **10,3%**
- Revenu annuel moyen par foyer : **14 511 euros**

On remarque une **répartition de la population par tranche d'âge assez équilibrée entre les moins de 40 ans et les plus de 60 ans**. Cela signifie que les attentes en matière d'Habitat sont assez diverses et variées et par conséquent plus difficile à identifier.

On note que les retraités parisiens représentent **près de 30 % des ventes d'appartement sur le territoire**.

Enfin, on remarque que la **demande locative** est composée à **85% par la tranche d'âge des 25/39 ans**.

## 2. Le mot du Président de la Communauté d'Agglomération de Brive



Parce que l'Habitat est un sujet qui nous concerne tous, mais aussi un vecteur de dynamisme économique pour notre territoire, la Communauté d'Agglomération de Brive et ses partenaires ont décidé de créer un outil innovant pour simplifier toutes les démarches des usagers dans ce domaine.

Quel que soit le projet (achat, vente, location, rénovation ou construction...), la Maison de l'Habitat offre à tous les usagers l'assistance et les compétences dont ils ont besoin pour mener à bien ce projet qui leur tient à cœur.

Ce guichet unique, pour une aide personnalisée, ouvert à tous, deviendra à coup sûr un lieu incontournable en matière d'Habitat sur notre territoire.

Je souhaite que le choix d'un logement soit aussi un choix de vie et puisse se réaliser avec le maximum de sérénité grâce à la Maison de l'Habitat de la CAB.

**Bernard MURAT**  
**Président de la CAB**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Murat', with a long horizontal flourish extending to the right.

## 3. Simplifier pour mieux habiter : Une solution concrète et efficace

### 3.1. Les trois missions principales de la Maison de l'Habitat

La Maison de l'Habitat propose aide et accompagnement pour concrétiser tous les projets d'Habitat en :

- **Apportant des réponses concrètes et un accompagnement efficace dans la réalisation des projets d'Habitat.**
- **Simplifiant les démarches en matière de logement par une meilleure information sur les dispositifs et aides en vigueur.**
- **Proposant une aide pour le montage administratif et technique des dossiers.**

## 3.2. Les services à disposition du public :

Chaque usager dispose d'un large choix de services à sa disposition :

- **Une aide au montage de dossiers :**

Des conseils gratuits sont délivrés par des professionnels lors des permanences de nos partenaires (ADIL, Pactarim, une équipe d'animation de l'OPAH, la Chambre départementale des Notaires).

- **Un Espace Info Energie :**

Ce lieu d'accueil et d'information vous propose de découvrir des solutions innovantes et efficaces en matière d'énergie.

- **Un lieu de dépôt des dossiers de demande de logement social :**

Une seule demande à formuler et le dossier est transmis à l'ensemble des bailleurs partenaires de la Maison de l'Habitat.

- **Le + : un lieu d'exposition**

La Maison de l'Habitat propose des expositions temporaires sur le thème de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadre de Vie.

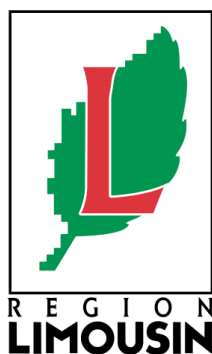
### **3.3. Un outil à disposition de tous les acteurs de l'Habitat :**

Quelle que soit la nature du projet d'un usager: achat, vente, rénovation ou construction, la Maison de l'Habitat se propose de simplifier les démarches de cet usager en mettant à son service un large choix de compétences et en l'accompagnant tout au long de ses démarches. C'est ce large choix de services qui fait de la Maison de l'Habitat un lieu unique en son genre.

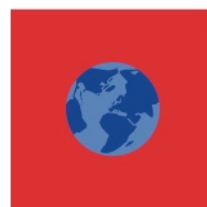
De plus, la Maison de l'habitat a également pour vocation d'être un véritable lieu de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs du monde l'Habitat (constructeurs, professionnels de l'énergie...).

## 4. Des partenaires à la hauteur de nos ambitions :

Dans le cadre de la Maison de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération de Brive et ses partenaires mettront toutes leurs compétences au service du projet Habitat des usagers.



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

## 5. Infos pratiques :

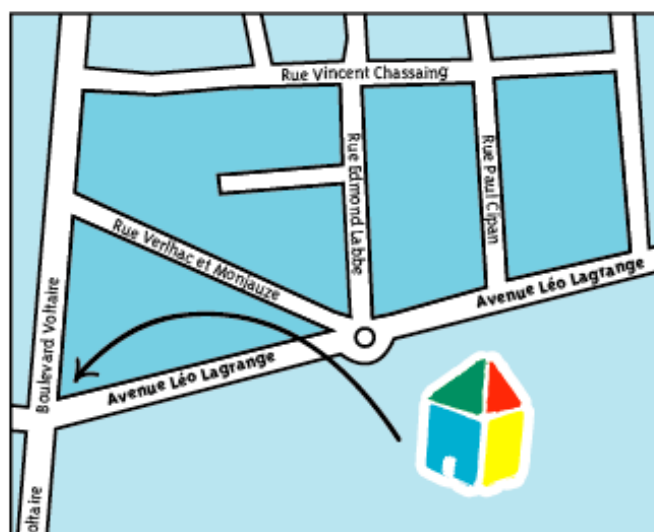
### Horaires :

La Maison de l'Habitat est ouverte du mardi au vendredi  
De 9h à 12h et de 14h à 17h

### Coordonnées :

Maison de l'Habitat  
Communauté d'Agglomération de Brive  
1, avenue Léo Lagrange  
BP 103  
19103 Brive-la-Gaillarde Cedex  
Tél. : 05 55 74 08 08  
Fax. : 05 55 74 70 69

### Plan :



## 6. CONTACT PRESSE :

### **STEPHANIE DECAY**

Responsable Communication  
Communauté d'Agglomération de Brive  
9, avenue Léo Lagrange  
BP 103  
19103 Brive-la-Gaillarde Cedex  
**Tél. : 05 55 74 70 18**  
**[Stephanie.decay@agglo-brive.fr](mailto:Stephanie.decay@agglo-brive.fr)**